



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2024-07-29

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'installation de barrières encastrées anti-intrusion.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2334-24, R.2334-10 et R2334-11 ;

VU la délibération du Conseil Municipal, N°2020.03.06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental n°D-I-DGS-2 du 24 janvier 2023.

Sisteron accueille régulièrement des festivités rue de Provence, ce qui implique la fermeture de la rue et sa sécurisation. Par ailleurs, la place de l'Horloge qui accueille le marché a aussi besoin d'être sécurisée. La commune envisage d'installer des barrières encastrées anti-intrusion et anti-bélier.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de sécuriser les voies de circulation qui sont ponctuellement rendues piétonnes,

CONSIDERANT que le Conseil départemental finance ces dispositifs participant à la sécurisation de la voirie au titre des amendes de police.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Conseil Départemental 04, une aide financière concernant le projet d'installation de barrières encastrées anti-intrusion rue de Provence et place de l'Horloge afin de sécuriser les festivités et le marché pour un montant total de 80 000 € H.T.

ARTICLE 2 : le plan de financement est le suivant :

Montant du projet	80 000€ H.T.	100%
Conseil Départemental	40 000€ H.T.	50%
Commune	40 000€ H.T.	50%

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal ;

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 09 août 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 09/08/2024 à 16h52

REÇU EN PREFECTURE
le 09/08/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2024 08 09-2024_07_29D